



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 23 mai 2019

**Objet de la délibération**

**MINI-CAMPS, NUITEES ET VEILLEES - TARIFS 2019**

Le vingt trois mai deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, Nolwenn LE ROUZIC à Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART à Jacques KERZERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON, Stéphanie LETELLIER à Xavier POUREAU

**Absent(s) :**

Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur GUYOT Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2019.05.009**

**MINI-CAMPS, NUITÉES ET VEILLÉES - TARIFS 2019**

**Rapporteur : Martine JOURDAIN**

Comme chaque année, la Ville va organiser des mini-camps lors de la période estivale. Trois mini-camps sont prévus :

- Camping Saint-Caradec à Hennebont (semaine 29)
- Camping Le Moténo à Plouhinec (semaine 30)
- Rêves de Mer à Penthièvre (semaine 34)

Par ailleurs, des nuitées et des veillées peuvent être mises en place dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs (ALSH) et des activités VITEVAC.

1) Tarif mini-camps (4 jours/3 nuits)

Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018	Prix du séjour pour les familles	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019	Prix du séjour pour les familles (+ 1,5 % arrondis à l'unité supérieure)
0 à 356,00 €	65,00€	0 à 362,00 €	66,00 €
de 356,01 à 455,00 €	81,00 €	de 362,01 à 462,00 €	83,00 €
de 455,01 à 600,00 €	96,00 €	de 462,01 à 600,00 €	98,00 €
de 600,01 à 785,00 €	112,00 €	de 600,01 à 798,00 €	114,00 €
de 785,01 à 1 031,00 €	126,00 €	de 798,01 à 1 047,00 €	128,00 €
de 1 031,01 à 1 397,00 €	141,00 €	de 1 047,01 à 1 419,00 €	144,00 €
plus de 1 397,00 €	157,00 €	plus de 1 419,00 €	160,00 €
Extérieurs	293,00 €	Extérieurs *	298,00 €

\* Mini-camp Penthièvre 355,00 € (tarif extérieur)

2) Tarif nuit

Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018		Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 (+ 1,5 %)	
Nuitée (enfant hennebontais)	8,15 €	Nuitée (enfant hennebontais)	8,27 €
Nuitée (enfant extérieur)	11,67 €	Nuitée (enfant extérieur)	11,85 €

## 3) Tarif veillée

Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018	Prix du séjour pour les familles	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019	Prix du séjour pour les familles (+ 1,5 %)
0 à 356,00 €	2,86 €	0 à 362,00 €	2,90 €
de 356,01 à 455,00 €	3,12 €	de 362,01 à 462,00 €	3,17 €
de 455,01 à 600,00 €	3,38 €	de 462,01 à 600,00 €	3,43 €
de 600,01 à 785,00 €	3,77 €	de 600,01 à 798,00 €	3,83 €
de 785,01 à 1 031,00 €	4,29 €	de 798,01 à 1 047,00 €	4,35 €
de 1 031,01 à 1 397,00 €	4,81 €	de 1 047,01 à 1 419,00 €	4,88 €
plus de 1 397,00 €	5,20 €	plus de 1 419,00 €	5,28 €
Extérieurs	12,75 €	Extérieurs	12,94 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 29 avril 2019,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 07 mai 2019,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** les grilles tarifaires proposées.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU